



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

BILAN ET PERSPECTIVES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
JANVIER 2021

**STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**



# EDITORIAL

## de Fabien SUDRY

### SOUTENIR ET ÉMANCIPER LES PLUS PRÉCAIRES DANS LA PROXIMITÉ ET LA DIGNITÉ



Le 13 septembre 2018, le président de la République a lancé la démarche de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Cette démarche partait du constat que le niveau de pauvreté n'avait pas reculé dans notre pays, malgré les moyens dégagés depuis de nombreuses années. Il devenait impératif de penser une nouvelle stratégie tournée davantage vers des solutions d'accompagnement, de retour à l'emploi et de prévention dans la proximité, afin que dès la naissance les inégalités de destins ne conduisent à des situations de précarité.

La stratégie nationale repose sur un équilibre entre des mesures nationales s'appliquant à tous et des partenariats locaux mieux structurés respectant les prérogatives de chacun, afin de stimuler les réponses favorisant les capacités d'émancipation des personnes sur le moyen et long terme, afin de couvrir les différentes étapes de la vie ou d'un foyer.

La crise sanitaire a conduit à un renforcement significatif des moyens et des financements dans de nombreux domaines comme l'augmentation de l'aide alimentaire, le développement de la garantie jeunes, l'augmentation des places d'hébergement d'urgence, les moyens supplémentaires pour l'accès à la santé pour tous, le développement du service civique, le doublement de l'insertion par l'activité économique, etc.

En Bourgogne-Franche-Comté, le choix a été fait de s'appuyer sur des partenariats suivis et structurés avec les huit Conseils départementaux de la région qui disposent de compétences larges en matière sociale. Une coopération a été recherchée également avec les autres niveaux de collectivités, dans le respect des prérogatives de chacun. Une animation est par ailleurs assurée avec les acteurs associatifs, et des conférences régionales des acteurs de la lutte contre la pauvreté sont régulièrement organisées, la dernière s'étant déroulée à Chenôve sur le thème des précarités au féminin. L'association des personnes concernées elles-mêmes est également recherchée.

La présente plaquette a pour objectif de détailler l'ensemble des mesures mis en oeuvre et les moyens dégagés depuis le lancement de la stratégie nationale sur l'ensemble de la région, avec un accent mis sur les dispositifs renforcés pendant la crise sanitaire. De nombreux exemples concrets sont apportés.

Chacun pourra en mesurer l'importance et la variété, avec comme fil conducteur l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus fragiles dans la logique d'un État protecteur des plus faibles au nom de la cohésion territoriale et nationale.

#### **Fabien SUDRY**

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

# PRÉAMBULE de Maurice TUBUL

## STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : TOUS ENSEMBLE POUR UN PARTENARIAT D' ACTIONS



Les politiques de lutte contre la pauvreté se sont trop souvent concentrées sur la réduction des conséquences induites avec notamment la mobilisation des moyens financiers de compensation de situations subies.

Or, avec un taux de pauvreté de 14,8 % au niveau national et de 12,8 % pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il devenait **urgent d'apporter des réponses concrètes** aux 360 000 personnes précaires de notre région afin de leur redonner les clés de leur propre émancipation et de leur accomplissement personnel.

C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté présentée par le président de la République le 13 septembre 2018 et déclinée depuis lors dans notre région.

Sans stigmatiser les publics ciblés, tout en s'appuyant sur le potentiel de chaque individu, l'originalité de cette stratégie vise à mobiliser les moyens de l'État, en complément et en soutien d'actions portées par les collectivités. Dans **une approche résolument territorialisée**, la stratégie mobilise les opérateurs de l'État et les associations pour offrir des **solutions d'accompagnement de proximité** afin de réduire les inégalités dès le plus jeune âge et favoriser ainsi la réinsertion vers l'emploi dans un parcours de vie digne et assumé.

Ainsi l'État mobilise des moyens financiers importants dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté à travers une gouvernance et des outils de conventionnement partagés avec :

- Les 8 **Conseils départementaux** de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil départemental de Saône et Loire au titre de la **protection de l'enfance**
- Le Conseil départemental de l'Yonne au titre de l'**expérimentation du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi** (SPIE) qui sera étendue en 2021 et 2022 à 65 nouveaux territoires
- Le Conseil régional pour accompagner les **écoles de production**
- Dijon Métropole pour soutenir l'**accès aux droits**

# 12,8 %

taux de pauvreté  
en Bourgogne Franche-Comté

soit

# 360 000

personnes précaires



L'État accompagne, aux côtés des collectivités, le quotidien des personnes les plus précaires en mobilisant des moyens financiers pour assurer le déploiement d'actions, sur la région telles que la mise en place :

- de **2200 places de crèches favorisant la mixité sociale**
- de **petits déjeuners gratuits** pour plus de 2500 enfants en maternelles et classes primaires
- de **tarification à 1 € dans les cantines** des écoles situées dans les zones défavorisées
- de **distribution de chèques service alimentaire** (870 000 € en 2020)
- de mesures permettant le maintien des **minima sociaux**
- d'**aides exceptionnelles de solidarité** qui ont accompagné en mai et en novembre plus de 166 000 foyers précaires et plus de 185 000 enfants
- de la **continuité éducative** pour lutter contre le décrochage scolaire
- de mesures renforcées pour l'**hébergement des sans-abri**
- d'actions de **réhabilitation des logements sociaux** dont le nombre potentiel est estimé à plus de 10 000
- d'un **renforcement des permanences d'accès aux soins** de santé avec 17 PASS supplémentaires
- de 19 Points Conseil Budget pour lutter contre le **surendettement** dans les 8 départements
- de **mesures de soutien à plus de 19 400 salariés** des quelques 220 structures d'insertion par l'activité économique
- d'un **accompagnement de l'activité partielle** qui touche plus de 334 500 salariés
- d'un **fort soutien aux associations** de lutte contre la pauvreté avec un appel à projets spécifique doté de plus d'1M€ sur la région.

C'est ce très large éventail de mesures de protection mises en œuvre, amplifiées par les moyens du plan de relance, qui est présenté dans ce document.

Il témoigne de l'effort sans précédent engagé par l'État pour amortir au maximum l'impact de la crise pour les personnes en situation de vulnérabilité et de grande précarité.

**Maurice TUBUL**

Commissaire à la lutte contre la pauvreté  
de Bourgogne-Franche-Comté

**1 €**

C'est le prix des repas  
des écoles situées  
dans les zones défavorisées

**870 000 €**

sont distribués sous forme  
de chèques services alimentaire



# SOMMAIRE

---

## **Editorial de Fabien SUDRY**

Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté ..... p. 3

## **Préambule de Maurice TUBUL**

Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région Bourgogne-Franche-Comté ..... p. 4

## **CHAPITRE 1**

### **LES CINQ GRANDS ENGAGEMENTS**

Agir pour l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants ..... p. 7

Garantir un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir ..... p. 8

Renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile ..... p. 10

Lutter contre les inégalités de santé ..... p. 12

Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté ..... p. 13

## **CHAPITRE 2**

### **LES MESURES AU PLUS FORT DE LA CRISE**

Des mesures exceptionnelles pour éviter des drames humains et une crise sociale majeure ..... p. 15

## **CHAPITRE 3**

### **UN RÉSEAU D'ACTEURS DE TERRAIN**

Les acteurs mobilisés ..... p. 17



# 1 | LES CINQ GRANDS ENGAGEMENTS

## AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Le premier engagement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté concerne les enfants : renouer avec l'égalité des chances, empêcher qu'un enfant pauvre d'aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, préserver son environnement et ses conditions de vie matérielle afin qu'il puisse grandir et se développer comme les autres.

### LES MESURES INITIALES :

- Davantage d'enfants défavorisés accueillis en crèche avec le bonus mixité et le bonus territoire
- Le tiers payant pour les assistants maternels afin que les familles n'aient pas à avancer les frais
- La création et le soutien financier de centres sociaux ou d'espace de vie sociale pour mieux accompagner les familles en difficulté
- À l'école et au collège, la réduction de l'inégalité d'accès au savoir avec **le dédoublement des classes de CP et de CE1**, mesure progressivement étendue aux classes **de grande section**
- Des petits déjeuners à l'école maternelle et primaire dans les territoires prioritaires : **dans notre région, environ 2500 élèves bénéficiaires**
- Des repas à 1€ ou moins servis dans les écoles des zones défavorisées avec une aide de l'État (2€)
- Des maraudes mixtes pour aider les familles à la rue, en squat ou en bidonville, et mettre un terme aux situations indignes d'enfants à la rue
- Un plan de formation pour les professionnels de la petite enfance : **120 000 € mobilisés** par notre région

### FIN 2020, UNE MESURE RENFORCÉE : LA CANTINE À 1€

La crise sanitaire et le premier confinement ont révélé à quel point la tarification sociale des cantines était une mesure utile pour les enfants des familles précaires.

En novembre 2020, il a été décidé d'**élargir son application aux communes rurales de plus grande taille** selon des modalités qu'il reste à préciser.

DANS NOTRE RÉGION :

**2 200**

places de crèches «mixité sociale»

**15**

centres sociaux  
et espaces de vie sociale créés

**421**

classes dédoublées

## GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES JEUNES, LES AIDER À CONSTRUIRE LEUR AVENIR

Dès 2018, le gouvernement s'est engagé à investir massivement dans la formation des jeunes : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage et plan d'investissement dans les compétences. En 2020, les jeunes ayant été particulièrement

touchés par la crise, des mesures complémentaires ont été prises pour les accompagner au plus près et leur offrir une solution adaptée en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, aides financières.

### LES MESURES INITIALES :

- Pour les jeunes décrocheurs de 16 à 18 ans, **l'obligation de formation** avec une mobilisation conjointe de l'État, des missions locales et des collectivités (dans la région 2600 jeunes de 18 ans à 26 ans sont identifiés comme décrocheurs scolaires) :
- Pour les jeunes de l'aide sociale à l'enfance, un accompagnement à l'atteinte de leurs 18 ans dans le cadre des CALPAE en Bourgogne-Franche-Comté (**363 000 € mobilisés par l'État, sur la région, en 2020**)
- Pour aider à l'insertion des jeunes, le déploiement de la garantie jeunes et de l'allocation parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
- Pour accueillir les jeunes confrontés à des difficultés et leurs familles, les points accueil écoute jeunes
- Pour les jeunes en risque de désocialisation, les actions prioritaires de prévention spécialisée **avec, en 2020, une enveloppe de 150 000 € pour les QPV du territoire de Montbéliard.**

### EN COMPLÉMENT, LES MESURES CONTRE LA PAUVRETÉ DU PLAN #1 JEUNE, 1 SOLUTION :

Trois priorités ont été retenues dans le plan pour accompagner les jeunes à construire leur avenir, au sortir de la crise :

- **Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle** des 750 000 jeunes arrivant sur le marché du travail, également des jeunes qui sont déjà sans activité et sans formation  
**Pour notre région :**
  - **primes à l'embauche** : objectif cible de 2763
  - **aides aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation** : objectif cible de 2126
  - création, au niveau national, de 100 000 missions de service civique
  - **accueil intensif jeunes** : objectif cible de 5290
  - **emplois francs** : objectif cible de 358
  - **PEC jeunes** : objectif cible de 862
  - **CIE jeunes** : objectif cible de 353
  - **la promo 16/18 AFPA** : objectif cible de 70
- **Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir** : objectif cible de 4166 pour la région Bourgogne-Franche-Comté
- **Accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur**

DANS NOTRE RÉGION :

**40 000**

jeunes de 16 à 18 ans sont suivis par les missions locales

**+ DE 5 000**

contrats de mission de service civique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019



# FORMATION PROFESSIONNELLE

**mesure** : augmentation massive des accueils en PACEA et quasi doublement des places Garantie jeunes attendues pour 2021 (2020 : cible 3404 pour la région).

Afin qu'aucun jeune ne soit empêché dans son parcours vers la formation ou vers l'emploi, le plan prévoit en outre des dispositifs ou aides financières : renforcement des prêts étudiant garantis par l'État, **repas du CROUS à 1€ pour les étudiants boursiers**, revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Un accent particulier est porté sur l'égalité des chances. Les Cordées de la réussite, qui permettent d'accompagner les jeunes dans leur parcours dès la classe de 4e, vont passer de 80 000 à 200 000 avec un financement de 10

M€. De nouveaux dispositifs seront également mis en place afin de diversifier les voies d'accès dans les filières d'excellence de l'enseignement supérieur.

Fin novembre 2020, plusieurs mesures complémentaires ont été annoncées par le Premier ministre : la création de 20 000 jobs étudiants en soutien aux étudiants décrocheurs, le doublement des aides d'urgence versées par les CROUS, le doublement des bénéficiaires de la garantie Jeunes, la généralisation du PACEA aux jeunes suivis par Pôle Emploi et par l'APEC et portant l'allocation financière pouvant être versée de l'équivalent de 3 RSA à 6 RSA, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la recherche d'un premier emploi.



DANS NOTRE RÉGION :

« CORDÉES DE LA RÉUSSITE »

219 établissements concernés

## RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET RENDRE LA VIE QUOTIDIENNE PLUS FACILE

Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits et restent confrontés à des difficultés du quotidien. Avec la crise, certaines des mesures initiales de la stratégie pauvreté sont renforcées, elles sont aussi complétées par nouvelles mesures, notamment pour le logement, qui correspond au premier poste de dépenses des personnes précaires.

### LES MESURES INITIALES

- La revalorisation des prestations sociales, prime d'activité, ASPA, AAH, chèque énergie
- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non recours comme « Les rendez-vous des droits » proposés par les CAF
- Un accueil social inconditionnel à moins de 30 mn de transport partout en France et des référents de parcours



DANS NOTRE RÉGION :

# 19 POINTS CONSEILS BUDGET

pour lutter contre le surendettement

### AVEC LA CRISE, LE MAINTIEN DES DROITS ET LE RENFORT DE DEUX MESURES

- Maintien des minima sociaux et des droits maladie pour 2,5 millions de bénéficiaires au niveau national
- 100 points conseil budget supplémentaires au niveau national seront créés pour s'ajouter aux 400 déployés
- La mise en place de dispositifs de lutte contre le non recours sera accélérée, notamment par le data mining et le renseignement automatique des formulaires avec les informations déjà transmises.

### UN ARSENAL DE MESURES NOUVELLES POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Ces mesures ont été prévues pour soutenir l'hébergement d'urgence et le logement accompagné :

- Création de nouvelles places d'hébergement dans des lieux adaptés
  - Réhabilitation des structures collectives existantes, souvent vétustes pour donner à leurs habitants un cadre de vie digne et les protéger en cas de crise.
  - Création de cuisines partagées pour les personnes hébergées à l'hôtel
- 500 M€ pour la rénovation et la réhabilitation des logements sociaux :**

Rénovation ou réhabilitation :

# 10 000

logements potentiels concernés  
sur la région



En complément, **plusieurs mesures ont été annoncées en octobre pour répondre à la situation d'urgence** :

- Ouverture de 1500 places pour accueillir et héberger **les femmes sans abri sortant de maternité** avec un nourrisson ; accompagnement sanitaire et médico-social
- Financement de projets innovants d'hébergement et d'accompagnement social de personnes en situation de **grande marginalité**, ayant un long parcours de rue, prise en charge médicale et accès aux droits pour 3000 personnes
- Accompagnement de 45 000 personnes hébergées à l'hôtel au niveau national, création de tiers lieux alimentaires
- Doublement du nombre de **logements sociaux** à très bas niveau de loyer
- Création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion

### **AUTRES MESURES NOUVELLES POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS**

L'offre de domiciliation pour les personnes n'ayant pas de domicile stable sera renforcée afin qu'elles puissent recevoir du courrier, accéder à leurs droits et à des prestations sociales légales. Plusieurs milliers de médiateurs seront recrutés, avec une aide de l'État, pour accélérer l'appropriation des usages numérique et aider aux démarches administratives.



## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Les personnes les plus pauvres, celles qui sont le plus éloignées de notre modèle économique et de protection sociale sont aussi celles qui souffrent le plus des inégalités de santé. Dès le début de l'année 2019, des dispositifs ont été mis en place pour améliorer l'accès aux soins et la prise en charge médicale et médico-sociale des personnes les plus précaires. Ces mesures ont été complétées dans le Ségur de la santé durant l'été 2020.

### LES MESURES INITIALES

- Un meilleur accès aux soins avec le 100 % santé et la **complémentaire santé solidaire**
- Le déploiement de dispositifs médico-sociaux adaptés pour les personnes précaires, lits d'accueil médicalisés, lits halte soins santé, appartements de coordination thérapeutique
- Des protections hygiéniques pour les femmes en difficulté.

### EN COMPLÉMENT, LES MESURES DU SÉGUR DE LA SANTÉ

- Renfort des actions de réductions des inégalités de santé menées au niveau territorial par les ARS
- Renfort des **17 PASS en BFC** (permanences d'accès aux soins de santé existantes en temps médicaux et paramédicaux, pour améliorer la prise en charge des patients sans droit dans les hôpitaux)
- Mobilisation de **77 places octroyées en BFC** de lits halte soins santé pour l'accueil temporaire des sans-abris
- Déploiement des **démarches d'aller vers** pour toucher les plus exclus au travers de dispositifs mobiles pluridisciplinaires
- Renfort des dispositifs de lutte contre les addictions.

Des actions ont par ailleurs été décidées pour conforter **le soutien psychologique et psychique** des personnes fragiles :

- Recrutement à venir de 160 psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques au niveau national
- Déploiement de **«l'aller-vers»** au travers de cellules d'urgences médico-psychologiques
- Accès à des consultations de psychologues en ambulatoire dans des maisons de santé pluri-professionnelles
- Mise en place d'un numéro national de prévention du suicide 24h/24, 7j/7 .
- Appui au dispositif Vigilants de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide.



DANS NOTRE RÉGION :

**+77 LITS**  
soins santé pour  
l'accueil temporaire des sans-abris

**17 PASS**  
pour améliorer la  
prise en charge des patients sans  
droit dans les hôpitaux



## MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

Parce que la sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie dans le travail, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a porté dès le départ l'ambition d'accompagner tous les allocataires des minimas sociaux, trop souvent restés livrés à eux-mêmes. Cette priorité a fait l'objet de plusieurs mesures en cours de déploiement et qui ont été complétées ou renforcées en 2020, notamment pour faire face à la crise.

### LES MESURES INITIALES

- Amélioration du parcours des allocataires du RSA, avec une réduction des délais d'orientation
- Déploiement de la garantie d'activité (garantie d'activité départementale + accompagnement global)
- Revalorisation et extension de la prime d'activité
- Augmentation de 70% des places en insertion par l'activité économique
- Mise en place de l'expérimentation «**Territoire zéro chômeur de longue durée**» pour les publics très éloignés de l'emploi,
- Lancement au niveau national du plan de formation pour 250 000 travailleurs sociaux
- Mise en place **d'un service public de l'insertion et de l'emploi** pour assurer un parcours d'accompagnement intégré aux personnes éloignées de l'emploi, en renforçant les coopérations et la mise en réseau des professionnels, départements, Pôle emploi et CAF. **Le département de l'Yonne a remporté l'appel à manifestation en 2019. Une extension est prévue en 2021 dans 30 nouveaux territoires.**

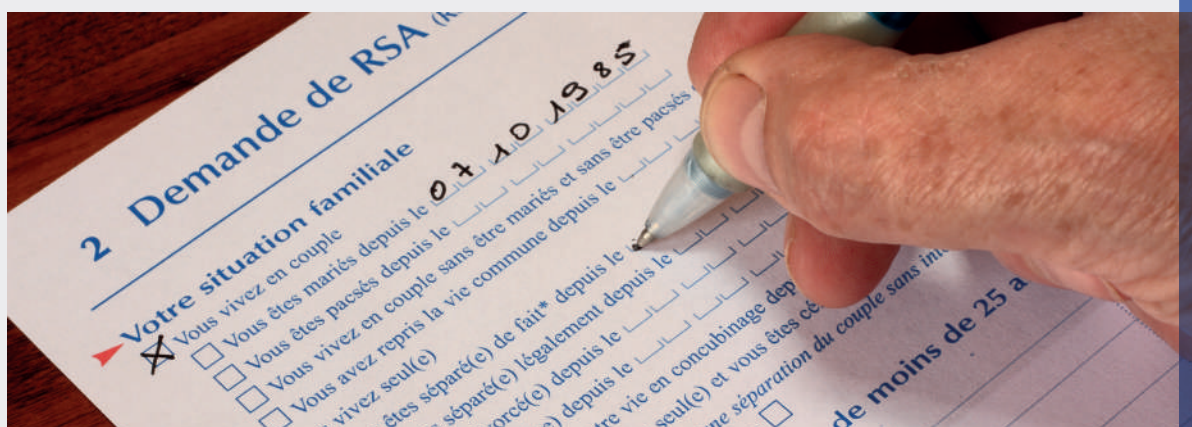
27 JOURS



20 JOURS

### DANS NOTRE RÉGION :

le délai de prise en charge est passé de 27 jours en début d'année à moins de 20 jours en décembre 2020 pour les bénéficiaires du RSA



Fonds de développement de l'inclusion :

**10 154 359 €**

pour la Bourgogne Franche-Comté dans le cadre  
des 300 millions d'euros du dispositif d'aides de l'État

### FACE À LA CRISE, LES MESURES NOUVELLES

Les **220 structures d'insertion** par l'activité économique et entreprises adaptées de la région ainsi que leurs **19 423 salariés** ont été fortement touchés par la crise. Pour les soutenir économiquement et accompagner leur transformation, l'État a mis en place un dispositif d'aides de 300 M€ dont **10 154 359 euros pour la BFC** au titre du Fonds de développement de l'inclusion, avec trois objectifs : prise en charge d'une partie des pertes d'exploitation générées par la crise et des surcoûts liés au maintien d'activité durant la période de confinement ; lancement d'un appel à projet pour inciter à la transformation du secteur, soutien à l'activité partielle pour préserver les opportunités d'insertion.

En complément, 30 000 nouvelles aides aux postes ont été annoncées en octobre dont **1069 en BFC** pour l'IAE et **285 pour les entreprises adaptées** ainsi que la prolongation de 12 mois de la possibilité de rester en IAE.

**En 2020, le soutien de l'État aux IAE et aux entreprises adaptées (EA) a mobilisé plus de 82 M€ en BFC**

L'emploi, dans les quartiers de la politique de la ville et les zones de revitalisation rurale, est soutenu par un doublement du nombre des parcours emplois compétences et une hausse du taux moyen de cofinancement par l'État de ces parcours.

**Une aide à la mobilité pour 100 000 demandeurs d'emploi** sera mise en place à travers de nouvelles plateformes mobilité solidaire à destination des demandeurs d'emploi résidant dans des zones en déprise, les ruralités et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**1069**

nouvelles aides aux postes en région



# 2 | LES MESURES AU PLUS FORT DE LA CRISE

## DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR ÉVITER DES DRAMES HUMAINS ET UNE CRISE SOCIALE MAJEURE

Alors que les actions ont été déployées en réponse aux engagements de fond pris en 2018, l'État a mis en oeuvre, en 2020, des mesures exceptionnelles pour protéger les plus précaires et les aider à faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise.

## LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE ET LE MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Plusieurs mesures ont été prises dès le premier confinement puis pendant l'été pour lutter contre le décrochage des élèves notamment dans les quartiers prioritaires : accompagnement scolaire des enfants en difficulté, renfort des associations pour des missions de tutorat et de mentorat, soutien scolaire, fourniture de tablettes, ordinateurs, clés 3G et 4G, mise en place de vacances apprenantes.

## DES INDEMNISATIONS EXCEPTIONNELLES POUR ATTÉNUER L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'EMPLOI

- Le mécanisme de chômage partiel a été étendu à de nouvelles professions et les salariés en chômage partiel ont été indemnisés à hauteur de 84% du salaire net, 100% pour ceux qui étaient au SMIC : En cumulé **depuis le 1er mars, on compte 45 022 établissements indemnisés, 334 511 salariés bénéficiaires du dispositif d'activité partielle, 63 937 105 heures indemnisées, pour un montant de 632 731 539 €** pour notre région.
- Fin novembre, le Premier ministre a annoncé la mise en place à compter du 1er novembre et jusqu'à fin février d'une garantie de ressources de **900 € par mois pour les permittents et les saisonniers et qui devrait concerner principalement les stations de ski jurassienne**

## LE MAINTIEN DES DROITS SOCIAUX

Les droits maladie et le versement des minima sociaux ont été maintenus pour les plus pauvres, sans réexamen des conditions d'éligibilité.

## LES MESURES POUR LA SANTÉ ET L'ALIMENTATION

- Des masques gratuits ont été distribués aux personnes précaires en août et en novembre. Un nouvel envoi est en cours de préparation
- Les personnes les plus démunies sont remboursées à 100% des consultations de télémedecine et les tests RT-PCR
- 104 M€ (**dont environ 3 M€ pour notre région**) ont été dégagés pour renforcer l'aide alimentaire, soit une multiplication par 9.

# 4,5 MILLIONS

de masques distribués, sur notre région, au public et salariés de l'hébergement, insertion, aide alimentaire mandataires...



# 3 000 000 €

dégagés pour renforcer l'aide alimentaire, sur la région.

## DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES ET LES JEUNES EN DIFFICULTÉ

- **L'aide exceptionnelle de solidarité** a été versée à plus de 4 millions de familles à deux reprises, en mai et en novembre et l'allocation de rentrée scolaire a été majorée exceptionnellement de 100 € par enfant
- De même, une aide exceptionnelle de 150 € a été versée aux jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans en novembre. Cette aide fait suite à une première aide de 200 € versée en mai : **ces aides ont concernés plus de 24 000 jeunes** dans notre région
- **Une majoration exceptionnelle de plus de 20 M€ sera venue compléter l'aide de rentrée scolaire allouée à 205 300 élèves (94,2 M€)** dans notre région
- L'aide aux impayés de loyer a été prolongée et les critères d'octroi de l'aide ont été assouplis.
- Les jeunes sortant de l'ASE ont été mis à l'abri et pris en charge : prolongation de la protection des jeunes atteignant l'âge de 18 ans pendant le confinement et jusqu'à la fin de l'année, collecte d'ordinateurs pour les foyers et établissements collectifs

### LA PROTECTION DES SANS-ABRI

- La trêve hivernale a été prolongée jusqu'au 10 juillet ; le lancement de la campagne hivernale 2020/2021 a été anticipé le 18 octobre avec une mobilisation de 286 places d'hébergement supplémentaires (1,7M€) venant compléter les **4450 places d'hébergement** ( 550 dédiées à la période hivernale)
- Des sites spécialisés ont été ouverts pour les sans-abri malades de la Covid-19 mais ne nécessitant pas une hospitalisation
- 50 M€ de tickets service ont été distribués pour financer des dépenses d'alimentation et d'hygiène. **Dans notre région, ce sont plus de 870 000 € qui auront été mobilisés à cet effet**

DANS NOTRE RÉGION :

# 160 000 FAMILLES

qui ont bénéficié de soutien financier ce qui représente plus de 80 M€



# 150 €

d'aide exceptionnelle ont été versé à plus de 24 000 jeunes précaires ou modestes de moins de 25 ans





# 3 | UN RÉSEAU D'ACTEURS DE TERRAIN

## LES ACTEURS MOBILISÉS

### LES ASSOCIATIONS EN PREMIÈRE LIGNE

Accès aux biens de première nécessité, accompagnement scolaire, ouverture de droits, lutte contre l'isolement et actions d'aller-vers, alphabétisation, soutien à la parentalité, aide aux vacances, les besoins sont très étendus.

Alors que les demandes augmentent, le secteur de la solidarité subit de plein fouet les baisses de générosité dues aux difficultés économiques ou de collecte, la baisse de disponibilités des bénévoles ainsi qu'au ralentissement du mécénat des entreprises.

L'État leur a apporté son soutien sous deux formes :

- Appel au volontariat pour aider ou relayer les bénévoles : création de la plate-forme d'appel au volontariat #jeveuxaider, constitution d'une réserve sociale auprès des étudiants en travail social.
- **Financement exceptionnel de 1,07 M€** pour la région BFC, pour permettre aux associations de lutte contre la pauvreté de déployer des actions spécifiques afin de répondre au plus près des besoins des personnes précaires et les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

### LES COLLECTIVITÉS LOCALES ENGAGÉES AVEC L'ÉTAT

En 2019, les 8 Conseils départementaux de la région avaient signé une convention de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'État, tous l'ont reconduite par avenant en 2020 **mobilisant ainsi près de 22 M€ au total dont plus de 7,9 M€ de crédits d'État.**

Après une année de recul, il se confirme que la démarche porte ses fruits en permettant une adaptation efficace des politiques publiques aux contextes locaux.

En 2020, la contractualisation a été élargie aux métropoles et aux Conseils régionaux volontaires.

Ainsi, **le Conseil régional** a contractualisé avec l'État pour soutenir **les écoles de production** et ainsi lutter contre le décrochage scolaire, et **la métropole de DIJON** a contractualisé avec l'État pour favoriser l'accès aux droits, l'accès au logement et améliorer la distribution alimentaire.

#### DANS NOTRE RÉGION :

Contrat État/Départements :

# 22 000 000 €

de soutien de l'État et des départements dans le cadre prévention et de lutte contre la pauvreté



### **EN RÉGION, LE RÔLE D'ASSEMBLER ET DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES SOCIALES DES COMMISSAIRES À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

Nommés en septembre 2019 pour déployer la stratégie pauvreté sur le terrain, le commissaire à la lutte contre la pauvreté en région BFC est désormais l'interlocuteur bien identifié des collectivités territoriales, des associations, des CAF et des directions régionales de Pôle emploi.

De façon complémentaire à l'animation et la coordination des acteurs du réseau de la cohésion sociale, en lien avec les DRJSCS, des acteurs de l'insertion, en lien avec les DIRECCTE, le commissaire dispose aussi de leviers financiers : au travers des contractualisations avec les Conseils départementaux, depuis 2020 avec les Conseils régionaux et les métropoles intéressés, grâce à des crédits d'intervention (1,2 millions d'euros en 2020). Ces crédits d'intervention permettent d'accompagner des projets locaux et associatifs utiles à initier des actions d'urgence ou structurantes au plus près des besoins du terrain.

De même, la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans renforce leur lien avec les services du rectorat.

Enfin, le travail de terrain permet au commissaire de mobiliser le réseau des préfetures, sous-préfetures et au delà l'ensemble des réseaux de pôle Emploi, des CAF, des CPAM et des CCAS.





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté**

📍 53 Rue de la Préfecture, 21041 Dijon - 📞 03 80 44 64 00  
[prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte](https://prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

**STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ**